

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1151

présenté par

Mme Amrani, M. Bernalicis, M. Coulomme, Mme Legrain, Mme Élisabeth Martin, M. Prud'homme,
M. Kerbrat et M. Vannier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis des chambres de commerce et d'industrie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index seniors après consultation des CCI.